

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRAVELINES</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>
SERVICE
<b>POLICE MUNICIPALE</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026PERM008

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

6.1 Police Municipale

**CREATION D'UNE ZONE DE LIVRAISON  
RUE DE CALAIS**

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement d'une zone de livraison afin de ne pas perturber la circulation tout en facilitant les livraisons au commerce « A la Ferme Chez Fanny ».

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** Une place de stationnement « Zone de livraison » de 6h à 9h, sera créé rue de Calais, entre le n° 42 et le n° 40.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules en tout genre est interdit sauf livraison.

**ARTICLE 3 :** La zone de livraison sera marquée sur la chaussée, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le panneau de signalisation réglementaire sera apposé pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**ARTICLE 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE, Monsieur le Commandant de Police Nationale et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**DESTINATAIRES :**

M. le Premier Adjoint au Maire,  
M. l'Adjoint au Maire Délégué à la Sécurité et à la Tranquillité Publique,  
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES,  
M. le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,  
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,  
M. le Conseiller Municipal délégué à la circulation et au stationnement de Gravelines,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,  
M. le Responsable du Service Signalisation Voirie de Dunkerque Grand Littoral

Fait à Gravelines, le

10 AVR. 2026

Le Maire,

